



Il était une Foy

Novembre 2013 > N°22

Le journal de Sainte Foy de Peyrolières



Edito

Bonjour à tous,

Ce numéro de novembre est comme chaque année l'occasion de faire le point sur les activités estivales et vous faire partager les nouveautés de la rentrée. Mais au-delà de ces traditionnelles informations, je souhaite par cet éditto attirer votre attention sur deux sujets bien différents l'un de l'autre et tout aussi importants.

Nous avons choisi après concertation, de nous lancer dans la mise en route des nouveaux rythmes scolaires. Chaque village ayant ses spécificités géographiques, démographiques, associatives...il est nécessaire d'ajuster cette nouvelle organisation à ses particularités. Nous avons pu avant les vacances d'été décider d'un certain nombre d'actions pour réussir l'adaptation à ces nouveaux rythmes. Nous serons attentifs au travers des conseils d'écoles et de la commission ALAE à toute idée d'amélioration du fonctionnement dans l'intérêt des enfants.

Nous sommes fiers de notre village et particulièrement de son patrimoine. Nous avons signé une convention tripartite entre l'Association Patrimoine de La Salvetat de Ste Foy de Peyrolières (APS) et La Fondation du Patrimoine. Une première campagne de souscription est lancée pour rénover la toiture de la chapelle Sainte Anne. Vous trouverez dans ce numéro les détails de cette opération. Votre contribution personnelle s'ajoutera à celles de la municipalité et du Conseil Général. Ensemble, nous pourrions ainsi accélérer la rénovation de notre patrimoine, en profiter et bien entendu le léguer avec fierté aux générations futures.

Votre Maire,
François Vives



La Salvetat de Sainte-Foy

Sauvegarder la chapelle Sainte-Anne

Les sommes en jeu pour entretenir le patrimoine historique sont trop lourdes pour le budget communal seul, mais un partenariat entre collectivité, associations et générosité citoyenne peut permettre les travaux de restauration nécessaires. Un appel aux dons est lancé depuis le 15 septembre.

L'Association Patrimoine de la Salvetat de Sainte-Foy (APS) a pour projet la sauvegarde du patrimoine local, en particulier la chapelle Ste Anne qui possède une cloche en bronze du 16^e siècle (1598) référencée par la direction du patrimoine depuis 1999. Aujourd'hui des travaux de restauration sur la couverture et la zinguerie sont impératifs : des infiltrations fragilisent le toit et menacent l'intérieur de l'édifice rénové il y a une douzaine d'années. Depuis presque un an, l'APS organise des manifestations culturelles et festives pour récolter des fonds qui serviront à cette restauration.

Depuis le 29 juillet 2013 une convention a été signée entre la mairie, l'APS et la Fondation du Patrimoine. La Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique aide les propriétaires publics et associatifs à concrétiser les projets de restauration et de mise en valeur des sites édifiés au cours des siècles. Par son biais, une

campagne d'appel aux dons a débuté le 15 septembre. Un bon de souscription est joint à ce journal, il est aussi disponible en mairie, ou téléchargeable sur les sites Internet de l'APS (<http://aps-saintefoy.voila.net>) et de la mairie. Il est à envoyer directement à la Fondation du Patrimoine qui reversera l'intégralité pour la remise en état de la chapelle. Un compteur sera mis en ligne sur les sites pour suivre l'évolution de la collecte. Les dons des particuliers ou des entreprises sont déductibles d'impôt (exemple : un don de 100 euros, bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 euros).

L'objectif est une mobilisation importante des Foyens et de tout autre mécène pour recueillir une partie des fonds nécessaires aux travaux et conserver ainsi ce patrimoine, précieux témoignage de l'histoire du lieu.*

* Historique de la Chapelle en dernière page

Cadre de vie

P2

Les travaux de l'été

Elections

P6

Modification du mode de scrutin municipal

Travaux

L'été n'a pas été de tout repos

Les vacances d'été avec leurs belles journées sont l'occasion de « mettre les bouchées doubles » sur les travaux d'amélioration du cadre de vie, en minimisant les perturbations pour les habitants.

Cet été n'a pas échappé à la règle. Les entreprises se relaient depuis le mois d'août sur le chantier des

toilettes publiques qui sont presque terminées. Le toit de la Mairie et les gouttières ont été nettoyés



Le columbarium du cimetière du Parayre



Entretien des bâtiments municipaux

à l'aide d'une nacelle. Des poteaux supplémentaires ont été installés sur le trottoir de la D632 pour améliorer la sécurité notamment à la sortie de l'école.

Au Parayre, un banc a été installé devant l'église. Le mur d'enceinte du cimetière a été réhabilité et les poteaux de l'entrée entièrement refaits afin d'accueillir prochainement l'ancien portail rénové. Ce cimetière ainsi que celui de La Salvetat ont été chacun équipés d'un columbarium durant l'été.

Les écoles ont eu droit à leur lot d'améliorations

A l'école élémentaire, le carrelage et la peinture des toilettes ont été refaits, les grilles de la cour repeintes, le toit du préau nettoyé, réparé et « démoissé ».

A l'école maternelle, les fissures de la cour ont été bouchées et la zone de sieste a été agrandie afin d'accueillir plus de couchages pour les petits nouveaux.

Travaux en cours

Allée des Platanes



La 2ème tranche de travaux d'aménagement de l'allée des Platanes a débuté le 7 octobre. L'allée, à partir de la Place du 14 juillet, est fermée à la circulation jusqu'au mardi 12 novembre à 8h (sauf riverains et transports scolaires). En plus de l'aménagement prévu, les descentes d'eau seront raccordées au réseau pluvial et les réseaux électrique et téléphonique seront enterrés. Pendant la durée des travaux, la pizzeria « Les pizzas d'Amélie » est ouverte.

PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Municipal du 10 septembre

- > Le Conseil a approuvé la modification des statuts de la CC-Savès pour intégrer la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire ».
- > Le Conseil a fixé la définition de l'intérêt communautaire aux terrains dédiés à la pratique du football et du rugby dits de « grand jeu » ainsi que les terrains d'entraînement, les vestiaires, les tribunes et le « Club House » associés.
- > Le Conseil Municipal a adopté une décision modificative budgétaire permettant de constater une recette exceptionnelle.
- > Le Conseil a demandé une subvention auprès du Conseil Général pour la réfection de la toiture de l'église de La Salvetat.
- > Le Conseil a accepté la rétrocession de concessions funéraires aux familles JAN/TORA, LAMIC et SICARD..
- > Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne : le conseil a voté le remplacement d'un coffret lumineux à La Salvetat.



Solidarité intercommunale

Un hébergement de transition

Répondre aux situations d'urgence en matière d'hébergement sur le territoire intercommunal fait partie de la politique de l'habitat et du logement social de la Communauté de Communes du Savès.

Dans le cadre de sa politique de l'Habitat et du logement social, en articulation avec l'exercice de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire, la CCSavès

a acquis et aménagé un appartement pour l'accueil temporaire des personnes rencontrant des difficultés spécifiques et nécessitant un hébergement d'urgence

(victimes de violences conjugales, habitation insalubre ou incendiée...). Cet hébergement situé à Rieumes, géré par la CCSavès, est en service

depuis mi-juillet et peut accueillir 6 personnes. Il a été meublé et équipé en partie grâce aux dons de l'association « Foyer Rieumoises Entraide Paroissiale ».

Les incivilités

Elles « plombent » le budget communal

Wikipédia* dit : « Incivilité désigne un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie. » Dégradations en tout genre, infractions, larcins... se multiplient sur la commune.

Force est de constater que la facture annuelle des incivilités est à la hausse, pour toutes les communes, grandes ou petites, jusqu'aux coins les plus reculés de notre belle campagne. Pas une réunion d'élus, communale ou intercommunale, sans que ces problèmes ne reviennent dans les discussions !

Diverses infractions au code de la route, comme le non respect des sens interdits, stationnements... vitesse excessive, obligent les élus à réaliser des aménagements coûteux tels que ralentisseurs ou poteaux sur les trottoirs pour préserver la sécurité. Bien que non esthétiques, certaines solutions sont efficaces.

Dans la plupart des cas suivants, il est difficile d'appréhender les contrevenants...mais les élus communaux et intercommunaux,



La table de pique-nique a été vandalisée

accompagnés des forces de l'ordre si nécessaire, y travaillent.

Quelques exemples récents

Les vols : table de pique-nique, bancs, panneaux, fleurs, drapeaux, sabre de la statue du monument aux morts...jusqu'au robinet du cimetière.

Les dégradations et la casse : mobilier urbain, vitres, abribus, coffrets électriques, tags.

Les décharges sauvages : le camion de gravats déversés au fond du petit chemin isolé, les ordures en tout genre au pied des recup'verre, les innombrables emballages de fast-food et paquets de cigarettes jonchant les fossés...

Pas une semaine sans un nouveau problème. Ces quelques lignes, pour exprimer le ras-le-bol des

élus et des employés. Quelle perte de temps et d'argent !!! Des milliers d'euros du budget communal, donc de chaque Foyen, servent à réparer les dégâts et ceci est inadmissible.

Bon à savoir

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger. Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3750 euros d'amende lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger. Art 322-1 du Code pénal

*Wikipédia : encyclopédie libre sur internet



Les décharges sauvages défigurent notre cadre de vie



Que diriez-vous si ceci se trouvait à l'entrée de votre habitation ?



A l'origine le soldat du Monument aux morts tenait un sabre

Numéros des services municipaux

La Mairie à votre service :
2, Avenue du 8 mai 1945
Tél. : 05 61 91 73 09
Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE :
06 37 64 56 23
mairie.ste.foyp@wanadoo.fr
www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au mercredi 14h-18h
Jeudi 8h30-12h et 14h-18h
Vendredi 8h30-12h et 14h-17h
Samedi 8h30-12h

Ecole maternelle :
Tél. : 05 61 91 97 89
Ecole élémentaire :
Tél. : 05 61 91 66 50
Restauration Scolaire :
Tél. : 05 62 23 83 35
ALAE :
Tél. : 05 61 91 44 14
Ludothèque :
Tél. : 05 61 91 73 09
Pôle Petite Enfance CCS :
Tél. : 05 61 91 91 81
Crèche Chaudron Magique :
Tél. : 05 82 95 18 07
Ateliers Parents/Enfants :
Tél. : 05 82 95 23 47
Location de salles :
Tél. : 06 18 60 60 39

Autres numéros

La Poste : 05 61 91 49 56
Presbytère de Saint-Lys :
05 61 91 71 15
Pôle Emploi : 39 49 ou
www.pole-emploi.fr
Assistante sociale :
05 61 91 71 64

Urgences

Samu : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
EDF : 0 810 131 333
GrDF : 0 800 473 333
Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch :
05 61 56 00 00
Centre anti-poison :
05 61 49 33 33
Enfance maltraitée : 119 ou
0 800 05 41 41
Maltraitance des personnes âgées ou handicapées : 3977
Violences conjugales :
01 40 33 80 60

Innovation

Une nouvelle façon de se déplacer

David Larcher, habitant de Sainte-Foy, a lancé sa propre entreprise, COOVIA qui a remporté le Grand-Prix Défi Numérique Toulouse-Métropole. C'est une application pour smart phones, qui répond à une question simple et dans l'air du temps : comment covoiturer au quotidien sans contrainte ?

Comment ça marche ?

A partir de leur mobile, plusieurs personnes peuvent entrer en contact pour partager le véhicule de l'une d'entre elles sur un trajet donné. Cette « appli » apporte de la flexibilité au covoiturage. Le plus c'est que COOVIA combine en temps réel les solutions de covoiturage et de transports en commun. Il suffit d'indiquer sa destination et une heure de départ, l'application fait le reste.

Ce que COOVIA a changé ?

Jusqu'à présent, il fallait s'organiser en avance pour trouver la personne proposant le trajet, déterminer l'heure et le lieu de rendez-vous, puis s'organiser en fonction des engagements pris. De plus, les passagers devaient avoir sur eux de l'argent pour indemniser le propriétaire du véhicule. Avec COO-

VIA, l'organisation peut se faire à la dernière minute, directement sur son smart phone, et l'aspect financier est traité automatiquement, en ligne et de manière sécurisée, en fonction de la distance parcourue.

Et COOVIA au quotidien, ça donne quoi ?

L'agglomération toulousaine pour 2013 est classée 7ème des villes les plus embouteillées de France. On passe en moyenne une semaine par an dans les bouchons et on dépense un mois de salaire par an pour aller travailler.

COOVIA vous propose de covoiturer au quotidien tout en préservant votre liberté de mouvement.

La version actuelle de Coovia est utilisée par environ 1400 personnes sur Toulouse et nous avons établi un partenariat avec Airbus pour ses employés. Pour l'instant nos



D. Larcher à gauche, et ses collaborateurs

utilisateurs l'utilisent surtout pour des trajets de transport en commun car le covoiturage dynamique est difficile à mettre en place. C'est pourquoi nous préparons une nouvelle version pour laquelle nous avons mis au point et breveté une nouvelle technologie qui devrait nous permettre de faire décoller le covoiturage. N'hésitez pas à nous

donner votre avis sur les améliorations que vous pensez intéressantes à l'adresse : support@coovia.fr. Le covoiturage ne peut fonctionner que s'il est utilisé par le plus grand nombre et nous voulons construire ce nouveau mode de déplacement avec nos utilisateurs.

Pour télécharger l'appli : www.coovia.fr

Recyclage

Récup'vêtements



Une borne de collecte de textiles « Relais » a été installée au niveau de la salle des fêtes du Parayre, près du récup'verre. Ce lieu a été choisi pour ses facilités d'accès et de stationnement. Le point de collecte situé au « Point Vert » de Sainte-Foy (devant le magasin de la coopérative agricole) a été supprimé pour faute de tonnage suffisant. Une autre borne est aussi à disposition sur le parking du stade municipal.

Compostage

Ateliers pratiques gratuits

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le compostage sans jamais oser le demander !

La CCSavès propose aux habitants du territoire un atelier gratuit de 1h30 pour tout savoir sur le compostage en valorisant les déchets de jardin et alimentaires afin de réduire le volume de déchets à la source.

Au programme :

Quels déchets composter ? Comment utiliser mon compost ? Quels remèdes quand j'ai un problème ?

Comment m'y prendre pour com-

mencer ? Quelles astuces pour jardiner au naturel ?

Inscription obligatoire au 05 62 20 64 17. Quatre dates possibles, sur deux sites différents :

- A la Déchèterie du Savès à Rieumes, les samedis 16 et 23 novembre

- Au Jardin des Margalides à Poucharramet, les dimanches 17 et 24 novembre

Opération réalisée dans le cadre de la Semaine Européenne de réduction des déchets

Reprise

Restaurant Le Peyrolien



Karine et Sébastien ont repris le restaurant Le Peyrolien au centre du village. Ce couple dynamique et professionnel connaît bien le métier de restaurateur. Ils ont ouvert le 3 août dernier.

Karine était responsable de cuisine à Casa Pizza Grill et Sébastien était directeur du restaurant Le Paradis du fruit, tous deux situés à Blagnac. Ils ont décidé de s'installer en campagne et de proposer leur propre cuisine traditionnelle et leurs grillades. Karine et Sébastien ont confié être contents de l'accueil qu'ils ont reçu des habitants de Sainte-Foy et notamment des associations. Le restaurant tourne bien depuis le début, une quarantaine de repas sont servis chaque midi ainsi que les vendredis et samedis soir.

« Le Peyrolien » Restaurant/brasserie – 11, Av. du 8 mai 1945 – Tél. 05 61 91 07 89 ou 06 15 31 28 94 – Ouvert du lundi au vendredi dès 7h30 pour le petit déjeuner jusqu'à 15h et les vendredis et samedi soir.

Le réseau d'eau

Point sur l'activité 2012

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch – SIECT gère le réseau d'eau potable, de l'usine de traitement jusqu'aux compteurs individuels. (Extrait du Rapport d'activités 2012 du SIECT, disponible en mairie ou sur le site www.siect.fr)



Usine de production d'eau potable de Lherm

Le SIECT dessert 51 communes (6 cantons), l'ensemble du réseau est constitué de deux usines de production à Lherm et au Fousseret, de 36 réservoirs et de 1460km de conduites.

Sainte-Foy possède 3 réservoirs : un de 100m³ enterré en bordure du Lieu-dit En Castagné, un de 1000m³ enterré au village qui sert de relai vers les communes avoisinantes plus basses et le château d'eau de 200m³.

La facture d'eau moyenne est de 248€ TTC pour 120 m³ soit 2,07€ TTC/m³ et la consommation moyenne par abonné est de 128m³/an.

Le saviez-vous ?

Au village, lorsque vous ouvrez votre robinet, l'eau descend du château d'eau par gravité et la réserve permet à tous les habitants d'avoir de l'eau en même temps. Pour les autres secteurs, les canalisations progressivement plus « fines » sont en prises directes sur les canalisations d'alimentation des réserves. L'axe principal d'arrivée de l'eau en surpression est la route de Rieumes d'où le besoin de réducteurs de pression pour les habitations à proximité.

A la charge de la commune

Lors de l'élaboration du PLU, un



Bilan qualité de l'eau disponible en mairie

besoin de poteaux incendie a été relevé, ainsi chaque année une tranche de travaux est programmée. Pour 2013, l'installation d'un poteau incendie à En Castagné s'accompagne d'un renforcement du réseau. Les travaux Chemin du Moulin de Rouaix ont relié le réseau existant au château d'eau enterré pour une meilleure répartition des pressions et pour obtenir la pression nécessaire au poteau incendie et aux habitations du lieu-dit.

INFOexpress

→ Nouvelle station d'épuration

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA) a confirmé le planning de réalisation de la nouvelle station :

- Engagement de la consultation des entreprises : septembre 2013
- Choix du titulaire en charge des travaux : novembre 2013
- Début de la phase de préparation : janvier 2014 (2 mois)
- Travaux de construction de la station et du réseau de transfert : 7 mois (hors août 2014).
- Mise en service de la station : novembre 2014

→ Transport à la demande

Sur simple appel téléphonique, un mini car vient vous chercher à domicile pour vous rendre tous les jeudis au marché de Rieumes et vous reconduire à votre domicile. Le coût du trajet est de 2 Euros, aller/retour. Taxi Frejabue au 06 25 99 42 11

→ Bus + métro + train

Une seule carte regroupant ces 3 moyens de transport, c'est la carte Pastel. Infos au n° vert 0 800 511 833 ou www.haute-garonne.fr. Les nouveaux horaires des lignes 65 et 66 des bus Arc-en-ciel sont disponibles en mairie ou sur ce même site Internet.

→ Associations

La salle des associations du 1^{er} étage de la mairie est disponible pour les réunions (vingt personnes maxi). Réservation à l'accueil mairie.

Le défi

« Familles à énergie positive »

Le principe est simple : une dizaine de foyers se regroupent et forment une équipe pour représenter leur village ou leur quartier, avec pour objectif d'économiser le plus d'énergie possible dans leurs logements, sans faire d'investissements lourds : changements de comportement en matière de chauffage, d'eau chaude, d'équipements domestiques.

Chaque équipe se met au défi de consommer 8% d'énergie en moins par rapport à l'hiver précédent le concours. Le défi se base sur le progrès global des comportements des concurrents : peu importe d'où l'on part, l'essentiel étant de progresser ensemble ! L'an dernier les 6 équipes - soit 50 familles - du Pays Sud Toulousain dont Sainte-Foy dépend, a gagné la compétition régionale avec en moyenne, 23% d'économies d'énergie et 27% d'émissions de gaz à effet de serre en moins.

Pour participer au défi : pays-sud-toulousain.familles-a-energie-positive.fr ou Guy Escaich au 05 61 97 34 20 (les bons d'inscription sont aussi disponibles en mairie).



Eco Duck Menuiseries

Agencement habitat intérieur/extérieur
Isolation comble perdu
Isolation des rampants
Isolation par l'extérieur ITE
Etanchéité à l'air
Menuiseries



Votre contact

Jean-Christophe JEUNE
06 28 23 74 75 / 05 62 20 62 85
2280 Route de Rieumes
31470 Ste-Foy-de-Peyrolières
eco-duck-menuiseries@orange.fr

Elections municipales 2014

Modification du mode de scrutin

Tous les électeurs inscrits dans une commune de plus de 1000 habitants, comme Sainte-Foy, devront désormais voter liste entière. Il n'est plus question d'ajouter des noms, d'en barrer ou de panacher, sinon le vote sera « nul » !

Au mois de mars 2014, le mode de scrutin pour le renouvellement des 19 conseillers municipaux sera donc différent par cette obligation de voter liste entière mais aussi par la façon d'élire les conseillers communautaires.

Les 5 conseillers communautaires seront élus, en même temps et sur la même liste de candidats que les conseillers municipaux (scrutin fléché).

La ou les listes de conseillers municipaux seront composées d'autant de femmes que d'hommes.

Mieux comprendre le scrutin « proportionnel à la plus forte moyenne » :

Au 1^{er} tour - Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (moitié des voix + un) : il n'y a pas de second tour.

Au 2nd tour (Seulement si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés). Seules les listes ayant obtenu au

moins 10 % du total des suffrages exprimés au 1^{er} tour peuvent se présenter au second.

Attribution des sièges : 10 sièges pour la liste ayant eu la majorité absolue, puis une répartition sera faite pour les sièges restants entre toutes les listes (y compris celle qui a obtenu la majorité absolue) à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Rappel : Pour pouvoir voter en 2014, l'inscription sur la liste électorale doit être faite au plus tard le 31 décembre à la mairie (pièce d'identité ou justificatif de nationalité et justificatif de domicile de moins de 3 mois à l'appui).



Dates élections 2014 :

Elections municipales (dont conseillers communautaires) : 24 et 30 mars 2014
Elections européennes : 25 mai 2014

Démarches administratives

Le permis de conduire sécurisé

Un nouveau modèle de permis de conduire au format « carte bancaire » est mis en service depuis le 16 septembre 2013. Il est reconnu dans toute l'Europe. Certaines modalités d'obtention du titre ont changé.



Les permis roses cartonnés restent valables jusqu'au 19 janvier 2033. Ils seront remplacés progressivement à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par la préfecture des modalités d'échange le moment venu.

Ce qui a changé

Le titre est renouvelable tous les 15 ans pour les catégories A et B. Les permis de conduire des catégories C et D ou soumises à un avis médical doivent être renouvelés tous les 5 ans.

Des nouvelles catégories de permis de conduire sont créées, comme un permis AM pour conduire les deux-roues de moins de 50 cm³.

Les formulaires de demande sont différents. L'imprimé violet de demande de renouvellement doit être obligatoirement accompagné de l'imprimé orange de demande de permis – format Union Euro-

Ayez les bons réflexes

Contre les cambriolages

La Préfecture de Haute-Garonne lance une campagne de prévention des cambriolages et vols par ruse, encore trop nombreux dans le département. Il est important de rappeler que nous sommes tous acteurs de notre propre sécurité.

Quelques gestes simples peuvent limiter les risques : protégez vos accès en veillant à la fermeture des portes et des fenêtres, faites relever le courrier en votre absence ou à défaut le faire conserver par La Poste, évitez de laisser un message d'absence sur votre répondeur ou de communiquer à ce sujet sur les réseaux sociaux, et faites si possible ouvrir vos volets en journée par un proche ou un voisin. Avant votre départ, renseignez une fiche, auprès de la gendarmerie, précisant la durée de l'absence et vos coordonnées.

Faire échec aux cambrioleurs par une plus grande solidarité : Soyez attentifs aux personnes qui ne sont pas du quartier, signalez tout véhicule suspect en prenant soin de relever des éléments d'identification (marque, type, n° d'immatriculation...)

Pour plus de détails sur les bons réflexes à adopter, les plaquettes explicatives « Votre vigilance » et « Les vols par ruse – comment s'en prémunir » sont disponibles en mairie.

péenne ainsi que des pièces à fournir. Les imprimés à télécharger et la liste des pièces sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture : www.haute-garonne.gouv.fr

En cas de perte de votre permis de conduire, les mairies ne peuvent plus enregistrer la déclaration. Il faut se rendre à la Préfecture de Toulouse (1, rue Sainte-Anne. Tél. 05 34 45 34 45 - Du lundi au ven-

dredi de 9h à 13h) pour établir cette déclaration et faire simultanément la demande de duplicata.

Ce qui ne change pas

En cas de vol, seules les forces de l'ordre peuvent enregistrer la déclaration.

Dans tous les cas, les agents d'accueil de la mairie peuvent vous aider à constituer votre dossier.

Rythmes scolaires

La chorégraphie « millimétrée » du mercredi midi

Les élèves de Sainte-Foy ont école le mercredi matin. Mais comment cela se passe à la sortie des classes ?

11h50 à la maternelle et 12h à l'élémentaire : les enseignants libèrent les enfants. Pendant qu'un premier groupe d'enfants retrouve leur famille devant le portail de l'école, les autres sont pris en charge par les agents municipaux de la restauration et en fonction de ce qui a été décidé avec les parents, un deuxième groupe monte dans le bus scolaire pour rentrer chez eux et un troisième se rend à la cantine. Une quarantaine de repas sont servis chaque mercredi.

Après le repas, certains enfants rejoignent leurs parents à 12h45 (13h dernier délai) à la sortie du réfectoire ; tandis que les autres



montent dans le minibus pour passer l'après-midi au CLSH Centre de loisirs de Tabarly de Saint-Lys.

Une telle organisation se prépare minutieusement. Les parents doivent réserver le repas à la cantine, une semaine avant pour les enfants qui n'y mangent pas régulièrement et établir un dossier d'inscription auprès de

la CAM pour que celui-ci soit accueilli au CLSH (Tél. de la CAM à St-Lys : 05.62.20.25.96).

A noter : les enfants auront école les mercredis après-midi 13 novembre 2013 (14h-17h), 28 mai et 11 juin 2014 (14h-16h15). La journée du vendredi 30 mai 2014 sera vaquée.

Nouvelle activité

Se défouler avec la zumba

L'association Sainte-Foy Sport Loisirs propose depuis septembre des cours de zumba à Sainte-Foy avec plusieurs sessions, pour les adultes et les enfants. L'activité compte déjà une soixantaine d'adeptes de 7 à 77 ans.



La Zumba, est une danse originaire de Colombie, qui mélange la sensualité de plusieurs danses latines avec des mouvements de fitness. Les bienfaits de la Zumba sont nombreux, notamment

pour celles qui veulent décompresser, brûler quelques calories, tonifier leurs muscles ou améliorer leur « cardio » dans une ambiance conviviale. Les cours ont lieu à la salle des fêtes, le lundi

et le vendredi à 20h45 pour les adultes et le mercredi à 14h30 pour les enfants.

Animation spéciale Samedi 14 décembre

Stages de 11h à 12h30 puis de 14h à 14h30, suivi d'un stage enfant et d'un goûter de Noël (Dress code : Noël). Tarifs : 10€ le stage ou 15€ les 2 stages. Le samedi soir, les adhérents pourront se retrouver au repas de Noël concocté par un traiteur (10€ par personne).

Les cours et stages sont donnés par Awatef, animatrice et instructeur de zumba diplômée
Infos et inscriptions
Tél. 06 73 97 00 63 ou
awatefboulifi@wanadoo.fr

INFOexpress

Urbanisme

Bien planter sa haie

Les distances de plantations avec les propriétés voisines sont règlementées par le Code Civil (art.L668 à 673).

Entre 2 fonds privés :

- A 2m minimum du fond voisin, lorsque les plantations dépassent 2m de haut

- A 50cm minimum, lorsque les plantations ne dépassent pas 2m de haut

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre et la hauteur à partir du niveau du sol jusqu'à la pointe de l'arbre.

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain dont la responsabilité est engagée en cas d'accident. Les plantations ne doivent pas engager des troubles tels que débordement sur la voirie, gêne de voisinage ou réduction de la visibilité en bordure de voie.

Pour plus d'infos : le site Internet de la mairie ou le service urbanisme.

Spectacle musical

« Sur le fil »

L'Agora de Sainte-Foy propose un spectacle poétique de cirque musical pour enfant, présenté par la Compagnie Mômes en Zique.

Les enfants accompagnent 3 personnages attachants – deux musiciennes et une danseuse - dans l'aventure d'une première fois sur scène. Ils entrent dans l'univers du cirque (clown, rubans, magiciens, fauves, équilibristes, acrobates) sont charmés par la danse contemporaine, entendent des musiques variées par leur style et leur provenance et découvrent de nombreux instruments (violon, flûte traversière, tuba, djembé, bendir, flûte chinoise, percussions boomwhackers).

Spectacle gratuit pour les enfants à partir de 5 ans – Dimanche 10 novembre à 18h à la salle des fêtes. Contact : 05 34 47 63 90



Histoire

La Chapelle Sainte-Anne

C'est après avoir fondé le petit monastère de Perairols, édifié un prieuré ainsi qu'une église dédiée à Sainte Foy, que les bénédictins de Conques voulurent attirer sur leur domaine davantage d'habitants, ils fondèrent alors une sauve-té : « La Salvetat ». Une sauve-té ouverte par l'église était un lieu de franchise.

Paysans, serfs et ouvriers se trouvaient pourvus de privilèges spéciaux du jour où ils s'y établissaient. Cette sauve-té fut placée sur la partie la plus élevée du territoire de Perairols, à 314 mètres d'altitude, à cinq kilomètres du fort non loin de l'alleu de Sabonnère. Le quartier portait le nom de Til ou Tilhet. L'emplacement choisi, plus vaste que celui de Sainte Foy, fut entouré de palissades et de fossés (douve actuelles). Au centre, une église fut élevée en l'honneur de Saint Nicolas. Le nom de Sainte Anne remplaça par la suite celui de Saint Ni-



colas. La chapelle est entourée d'un cimetière, à proximité se trouvait une maison pour les prêtres, durant le XVIII^e siècle, un vicaire y résidait.



Festivités

Ça bouge à Ste Foy

Novembre

> 10 novembre

Spectacle cirque musical pour enfants, proposé par L'Agora à 18h, salle des fêtes

Commémoration du 11 novembre, à 10h45, devant la mairie

> 14 novembre

Loto des seniors par le CCAS, à 14h, salle des fêtes

> 17 novembre

Repas d'automne par Les Amis du Parayre à 12h, salle du Parayre (sur réservation)

Décembre

> 8 Décembre

Marché de Noël et vide-jouets de 9h à 18h par CréaVente et Farandole
Téléthon dès 9h30 par Sent'Aure, salle des fêtes

> 8 Décembre

Chor'all song's à 15h30 proposé par l'APS, Eglise de Sainte-Foy

> 19 Décembre

Repas spectacle des aînés à 12h, par le CCAS (uniquement sur inscription en mairie). Salle des fêtes

> 21 Décembre

Noël des enfants de Sainte-Foy par Farandole à 14h, salle des fêtes

> 24 Décembre

Visite du Père Noël en calèche, à 17h, Centre du village



Tous les dimanches :

> **marché de plein vent**
de 8h à 12h

Calendrier des matchs

L'USSF Rugby : dimanches 10 nov., 1^{er} déc. et 12 janv. 2014 dès 13h30

L'USSF Football (2^{ème} Div.) : samedis 9 oct et 23 nov., 14 déc. et 11 janv. 2014 à 20h30

Animations gratuites

« Temps libre pour les Séniors »

Après un véritable succès l'année dernière, la commission « Temps Libre pour les Séniors » reconduit l'organisation d'animations culturelles gratuites pour les retraités du territoire de la CCSavès.

Les objectifs de ces animations sont de favoriser l'accès à la culture pour tous et de rompre l'isolement. Les animations ont lieu chaque premier lundi des mois de novembre à juin, de 14h à 16h à la salle du Touch de la Communauté de Communes à Rieumes et sont suivies d'un moment convivial autour d'un goûter (participation d'1€ pour le goûter). A noter dans votre agenda :

• 2 décembre - Notre patrimoine : Conférence sur l'ab-

baye des feuillants,

• 6 janvier - Démonstration et initiation aux danses occitanes » (à la salle du pigeonier)

• 3 février - Projection du film « the Artist », à la salle du Touch de la Communauté de Communes

Plus de renseignements au 09.72.21.36.29 (service action sociale CCS)

Exposition

Hall de la mairie

MARQUETERIE

par Lucette BASCOU
Du 4 au 30 novembre

PHOTOS

Les Fidésidiades en Savès
Du 3 au 28 décembre

Etat civil

Du 20/06/2013 au
10/10/2013

NAISSANCES

MOULARD Hélène
PEZAT Enzo
SIRE Eliott
PAROISSIEN Albin
MILLE Mathis
BELLEAU GALLARDO Sasha

MARIAGE

SUAREZ Marie-Christine et
ROUX Jean
EGANA Samantha et COMPTE
Vivian
DELPECH Amandine et DOOM
Matthieu
AMBROSI Christèle et MENA
Jean-Paul
LESGOURGUES Isabelle et
MOUSQUET Ivan
PARAND Muriel et KÉCHICHIAN
Bernard
RESENDE Edith et LAVAUD Franck

DECES

BIELLE née AMIEL Maria
KASJANOWICZ Cécile
FERNANDEZ née MIRANDA
Mathilde
CASSAING née GOMBAUD
Suzanne
LARRÉ-LARROUY née LAVAL
Ginette
CARPENTIER Patrick

La Mairie à votre service

Contacteur la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie.ste.foyp@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h -18h > Jeudi 8h30 -12h et 14h -18h
> Vendredi : 8h30 -12h et 14h -17h > Samedi : 8h30-12h



www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Responsable de publication : François Vives - Réalisation : aldorandecommunication - Impression : Imprimerie Messages - Imprimé sur papier recyclé. **Ont participé à la réalisation de ce bulletin** : Le maire : François VIVES, la Commission Communication : Alain BALONDRADE, Dominique GUYS, Joëlle ESCALLE, Coordination : Sandrine GRI.